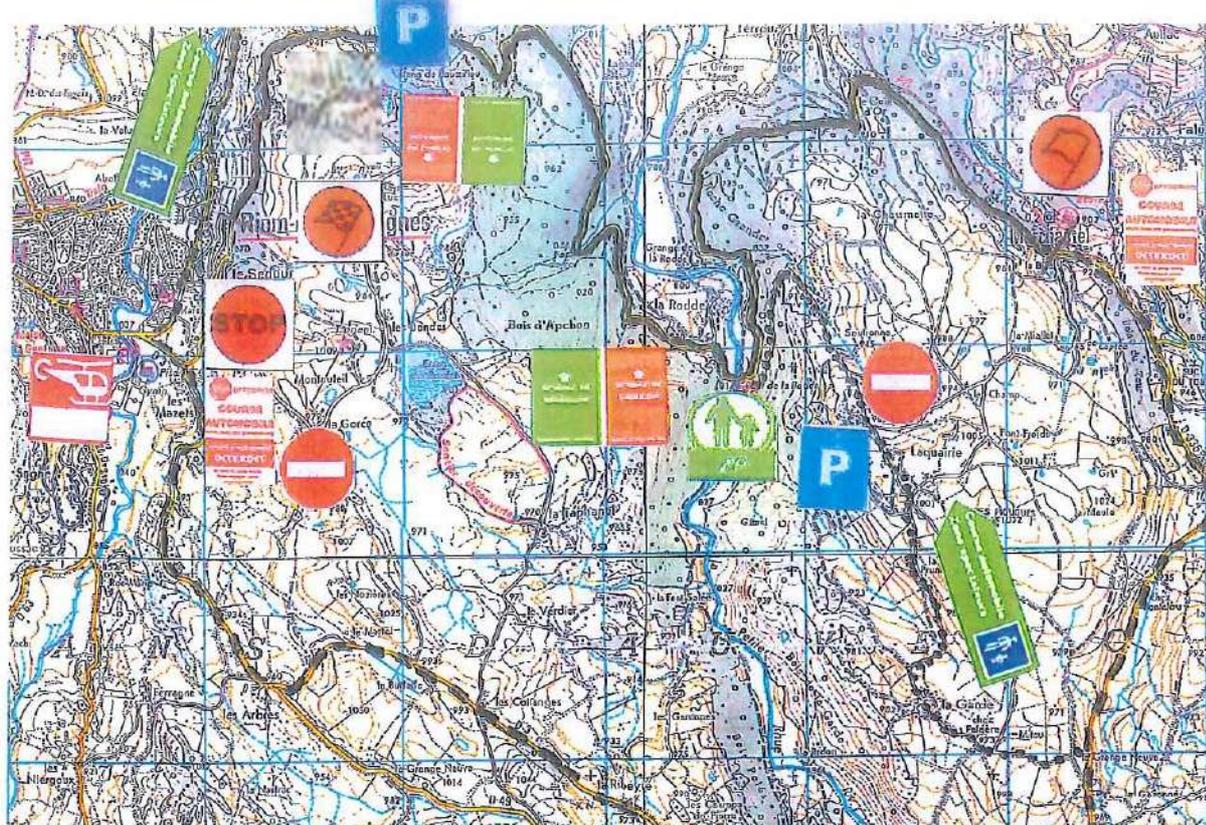


1 ET 2 MAI 2026

58^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE VHC - VHRS - VMRS



5^{ème} V.H.C.
Règlement Particulier



RALLYE DU PAYS GENTIANE

RIOM ES MONTAGNES

PLAN GENERAL

..... Acces spectateurs

----- Parcours de liaison

— Epreuve Spéciale



58ème RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE

1 et 2 Mai 2026 – ITINERAIRE ET HORAIRES

CH/ DES	1ère Section	Kms/ES	Kms Partiel	Kms Total	Temps Imparti	1ère Voiture VMRS	1ère Voiture Moderne	Dernière Voiture
CH0	Sortie Parc Fermé (Pl. Monument) SENS INVERSE	0	0			8h15	8h55	10h14
	À D Place du Monument RP à Droite Av.de la Gare-RP 1è sortie-D3 RP 1è sortie (supermarché) Route de Condat-RP (Station TOTAL) Sortie D 36 direction Collandres ENTREE PARC ASSISTANCE Parking Parc des Sports							
CH0A	Sortie Parc Assistance à D- 1 ^{er} sortie D3 direction Murat (Taussac) D336 Marchastel		2,75	2,75	0h30	8h45	9h25	10h44
CH1	D36- Entrée Marchastel (église)		14,75	17,50	0h25	9h10	9h50	11h09
DES1	D36- Sortie Marchastel		0,30	17,80	0h03	9h13	9h53	11h12
AES1	D36 – Entrée RIOM (500m avant clinique)	9,45		27,25				
Point Stop 1	D36- 300m après AES Carrefour de la Gorce D3 Entrée RIOM R.P (station TOTAL) 3ème sortie Centre Ville tout droit Avenue F.Brun – Place Charles De Gaulle ARRET SPEAKER (interview) Rue du Cdt Robert Monier R.P En face Avenue de la Gare 100 m A Droite (Place du Monument)		0,30	27,55		(0h05)		
CH1A	À Droite – Entrée parc regroupement		1,90	29,45	0h35	9h48	10h28	11h47
	Parc de Regroupement MAXI				0h50	10h38	11h18	12h37

2 ^{ème} Section								
CH 1B	Idem CH 0							
CH 1C	Idem CH 0A Parc Assistance		2,75	31,20	0h60	11h38	12h18	13h37
CH 2	Idem CH 1		14,75	46,95	0h25	12h03	12h43	14h02
DES 2	Idem DES 1		0,30	47,25	0h03	12h06	12h46	14h05
AES 2	Idem AES 1	9,45		56,70				
P. Stop 2	Idem P. Stop 1 ARRET SPEAKER (interview)		0,30	57,00	(0h05)			
CH 2A	Idem CH 1A		1,90	58,90	0h35	12h41	13h21	14h40
	Parc de regroupement MAXI				0h50	13h31	14h11	15h30
3 ^{ème} Section								
CH 2B	Idem CH 1B							
CH 2C	Idem CH 1C Parc Assistance		2,75	61,65	0h60	14h31	15h11	16h30
CH 3	Idem CH 2		14,75	76,40	0h25	14h56	15h36	16h55
DES 3	Idem DES 2		0,30	76,70	0h03	14h59	15h39	16h58
AES 3	Idem AES 3	9,45		86,15				
P.Stop 3	Idem P.Stop 2 ARRET SPEAKER (interview)		0,30	86,45	(0h05)			
CH 3A	Idem CH 2A		1,90	88,35	0h35	15h34	16h14	17h33
	Parc de regroupement MAXI				0h40	16h14	16h54	18h13
CH 3B	Idem CH 2B							
CH 3C	Idem CH 2C Parc Assistance		2,75	91,10	0h50	17h04	17h44	19h03
CH 4	Idem CH 3		14,75	105,85	0h25	17h29	18h09	19h28
DES 4	Idem DES 3		0,30	106,15	0h03	17h32	18h12	19h31
AES 4	Idem AES 3	9,45		115,60				
P. Stop 4	Idem P. Stop 3 ARRET SPEAKER (interview)		0,30	115,90	(0h05)			
CH 4A	Idem CH 3A		1,90	117,80	0h35	18h07	18h47	20h06

ENTREE PARC FERME EN AVANCE NON PENALISE

58 ème Rallye Régional PAYS GENTIANE



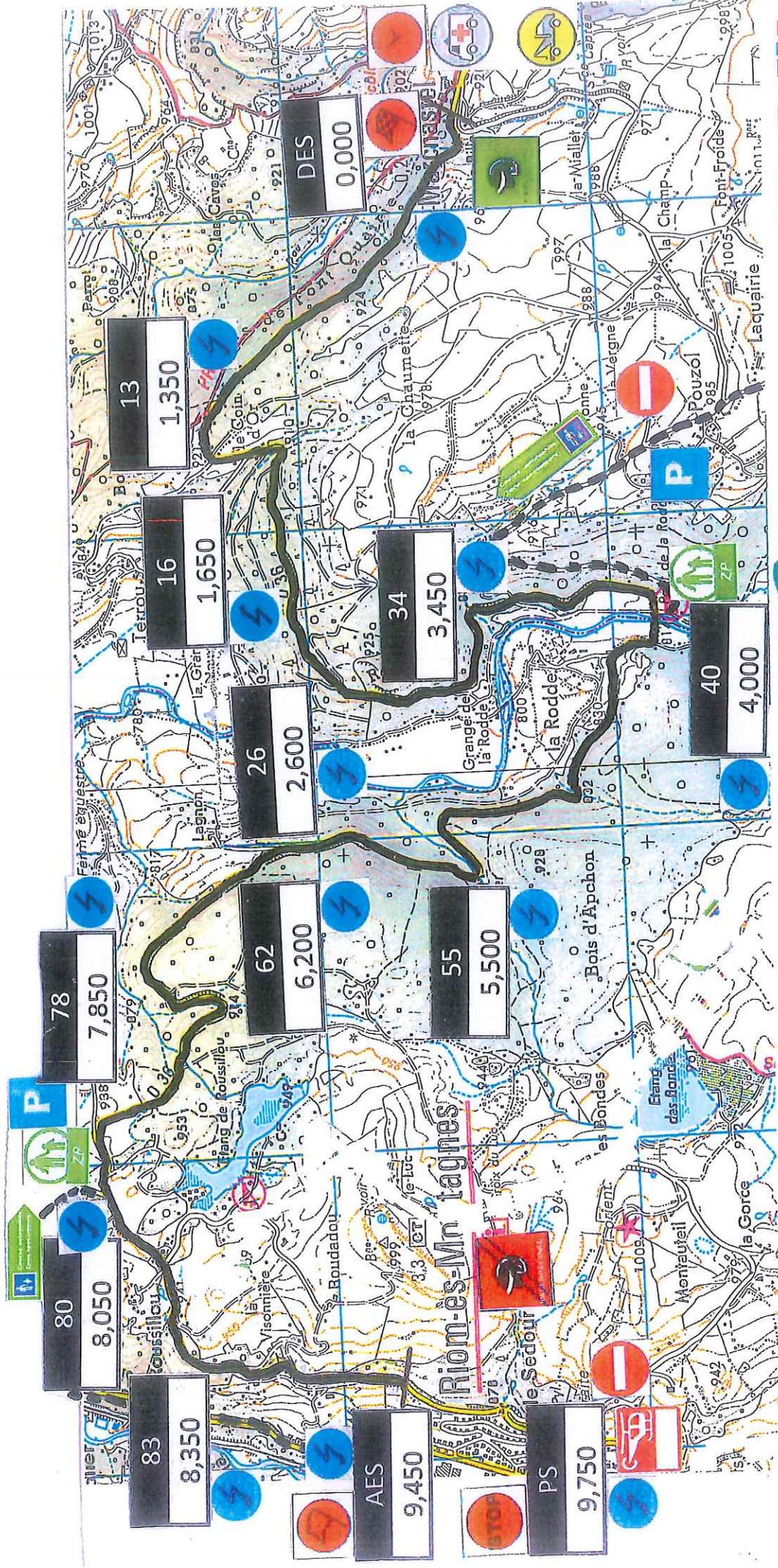
7 ème GENTIANE V.M.R.S.

5 ème VHC et VHRS GENTIANE

EPREUVE SPECIALE : Pont de la Rodde

01 - 02 - 03 - 04 9,450 Kms

RIOM-ES-MONTAGNES - Samedi 2 Mai 2026 - CANTAL - AUVERGNE



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

5^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DU PAYS GENTIANE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

5^{ème} RALLYE V.H.C. DU PAYS GENTIANE – 1 et 2 MAI 2026 – RIOM ES MONTAGNES – CANTAL - 15

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ARVERNE
Nom du Rallye :	5 ^{ème} Rallye V.H.C. du Pays Gentiane
Date :	1 et 2 Mai 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes
Participation étrangère autorisée :	non
Visa Ligue :	26/R1054007 délivré le 02/03/2026
Permis d'organisation FFSA :	210 délivré le 04/03/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Michel DESMARIE
Téléphone :	06.85.80.83.09
Mail:	m-desmarie@wanadoo.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Michel DESMARIE
Membres :	Marion ANDRIEU, Anne Marie PEYROT, Nathalie LACROIX, Julie DESMARIE, Thierry JONCOUX, Pierre PRIVAT, David BROQUIN, Guy BOURNET, Guillaume BEC, Stéphane DESSAUX, Hervé SARDENNE, Raphaël MOINS, Frédéric MOINS, Pierre Marie LACROIX.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Jusqu'au Vendredi 1 Mai à 15 h : Michel DESMARIE : 06.85.80.83.09 6 Rue Jean Ménardie 15400 RIOM ES MGNES Responsable organisation : Pierre PRIVAT : 06.50.76.45.37 Responsable officiels : Michel DESMARIE : 06.85.80.83.09

	Responsable Commissaires : Guy BOURNET : 06.80.54.45.01 Responsable Parc Assistance : Raphaël MOINS : 06 .98.88.94.58
Téléphone :	06.85.80.83.09
Mail:	m-desmarie@wanadoo.fr
Permanence du Rallye :	A partir du Vendredi 1 Mai à 16h : Office du Tourisme
Lieu, date, horaire :	Place Charles de Gaulle 15400 RIOM ES MONTAGNES Le 1 Mai 2026 de 16 h à 21h30 Le 2 Mai 2026 de 7h30 à 18H30
Organisateur technique	
Nom :	A.S.A. ARVERNE
Adresse :	6 Rue Jean Ménardie 15400 RIOM ES MONTAGNES
Téléphone:	06.85.80.83.09
Mail:	m-desmarie@wanadoo.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	A partir de l'obtention du visa de la FFSA
Ouverture des engagements	A parution du Règlement
Clôture des engagements	20 Avril 2026 à Minuit
Parution du carnet d'itinéraire	30 Avril 2026
Distribution du Road-Book	Siège ASA ARVERNE Station TOTAL GROFFAL Café de la Mairie 15400 RIOM ES MONTAGNES
Reconnaisances	Le 1 Mai de 8 heures à 19 heures et le 2 Mai de 6 heures à 7 heures
Vérifications administratives	Office de Tourisme (Rez de Chaussée) Le 1 Mai de 16 h à 21h et le 2 Mai de 7 h à 7 h30
Vérifications techniques	Structure Place de la Mairie Le 1 Mai de 16h15 à 21h15 et le 2 Mai de 7h15 à 7h45
Mise en place du parc de départ	Le 1 Mai à partir de 16 heures Place du Monument 15400 RIOM
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Samedi 2 Mai à 7h30 PC Rallye OFFICE DE TOURISME Place de la Mairie 15400 RIOM ES MONTAGNES 2 ^{ème} Etage – Entrée sur AR (escalier en pierre)

Publication des équipages admis au départ	2 Mai à 7h45
Publication des heures et ordres de départ	2 Mai à 7h45
Briefing des pilotes	Document écrit, remis et émargé par tous les concurrents
Départ	RIOM ES MONTAGNES le 2 Mai à 8h15
Publication des résultats partiels	Place de la Mairie INTERVIEW speaker
Arrivée	RIOM ES MONTAGNES à partir de 18h07
Vérifications finales	SARL Garage des Gentianes à RIOM ES MONTAGNES
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Le 2 Mai, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Panneau d'affichage numérique SPORTITY (58 RPG 26)
Remise des prix	Le 2 Mai à la Fin du Parc Fermé Podium Place de la Mairie RIOM ES MONTAGNES

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : SERGE RIBIERRE licence 17515

PATRICK CRUANES licence 19927

CHRISTIAN CHALINDAR licence 3594

Directeur de Course : THIERRY DUPECHER licence 3564

Directeur de Course Adjoint : CHRISTOPHE ARSAC licence 3591

Médecin Chef : Docteur GILLES ROCHE

Commissaire Technique responsable : SERGE PEGOLOTTI Licence 6047

Commissaire Technique adjoint : ANDRE BOIVIN Licence 3572

Chargés des relations avec les concurrents : JEAN LOUIS THOLONIAS Licence 15106

Chargés des relations avec la presse : STEPHANE DESSAUX licence 240529

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye VHC du Pays Gentiane compte pour le challenge de la Ligue d'Auvergne

Pour le challenge VHC-VHRS Jean Paul FRANCOIS

Pour le challenge Rallye Quinze 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

1.3.3 L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

. *Essence : conformément à l'article 259-9.1 (dont SP 98)*

. *Essence : jusqu'à 30 % d'éthanol*

. *Diesel : conformément à l'article 259-9 .2*

. *Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30 %*

. *Autres carburants à préciser*

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} rallye VHC du PAYS GENTIANE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 20 Avril 2026 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum.

En cas de places disponibles dans l'un des 4 rallyes, celle-ci pourront être déplacées dans l'un ou l'autre des autres rallyes sans dépasser le total général d'engagés fixé à 120.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500,00 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc réservé à celle-ci et situé sur le parking du centre sportif et de la piscine, (Les Mazets) et sur la Rodeo située sur l'arrière -15400 RIOM ES MONTAGNES.

Un seul véhicule d'assistance sera autorisé. 2 Bâches de protection et extincteur 5 kg obligatoire.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les dépanneuses dans les spéciales servent uniquement à enlever les véhicules gênant le bon déroulement du rallye. Tout autre dépannage sera facturé après entente avec le dépanneur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront publiées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 117,80 kms.

Il est divisé en 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,80 kms.

Les épreuves spéciales sont ES 1 - 2 - 3 et 4 « Pont de la Rodde » (9,45 kms).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Prix en nature

Une bouteille d'apéritif AVEZE (L'abus d'alcool est dangereux pour la santé)

Un trophée souvenir Edition 2026

Féminin : Une composition florale à chaque équipage.

Coupes : 10 coupes distribuables.

Trois commissaires seront récompensés.